

Première étape des rencontres régionales "Produisons l'avenir" de la filière bois

L'état de la filière forêt-bois dans les régions méditerranéennes françaises

*Provence-Alpes-Côte d'Azur
et Languedoc-Roussillon*

par Gaëlle THIVET et Magali MAIRE

***Le 25 septembre 2012 ont été lancées
par l'Etat en partenariat avec
l'Association des Régions de France, les
Rencontres régionales pour l'avenir de
l'agroalimentaire et du bois. Plusieurs
ateliers thématiques réunissant
professionnels et services de l'Etat
et des collectivités territoriales ont été
conduits dans chaque région, aboutis-
sant à la mise en place de centaines de
propositions à mettre en œuvre aux
niveaux régional, national et européen.
En préalable à ces Rencontres, chaque
région a dressé un premier état des
lieux de sa filière. Vous trouverez
ci-après ceux de deux des régions
méditerranéennes : Provence-Alpes-Côte
d'Azur et Languedoc-Roussillon.
Les propositions remontées de ces
Rencontres régionales pour l'avenir
du bois serviront de socle pour
l'élaboration du « plan Bois »
prévu pour 2013.***

Introduction

Dans la conduite de leurs activités, les industries des filières bois sont confrontées à de multiples défis qui rendent nécessaire leur adaptation permanente dans un contexte de forte concurrence internationale. De nombreux travaux menés ces dernières années à l'échelle nationale ont permis de dresser un constat précis des forces et faiblesses de ces industries.

Le gouvernement, en étroite collaboration avec les Régions, est déterminé à accompagner les entreprises dans le relèvement des défis qui se présentent à elles. En septembre 2012, le ministre du Redressement productif, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le ministre délégué à l'Agroalimentaire et le président de l'association des Régions de France ont ainsi lancé les « Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois » dont l'ambition était de présenter, à l'été 2013, deux plans d'actions concrets et opérationnels pour les industries agroalimentaires et de la filière bois. Les rencontres régionales pour le bois visaient ainsi à mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière bois dans les territoires, afin de dégager des pistes d'actions concrètes pour stimuler le développement des entreprises.

Les régions méditerranéennes sont particulièrement concernées. Les industries du bois sont des acteurs économiques majeurs, et un formidable atout pour les territoires.

En préalable à ces rencontres régionales pour le bois, chaque région a dressé un état des lieux ou diagnostic de sa filière forêt-bois afin d'identifier les principaux enjeux et thèmes qui pourraient faire l'objet de propositions d'actions aux niveaux national et/ou régional. Cet état des lieux est présenté ci-après pour les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

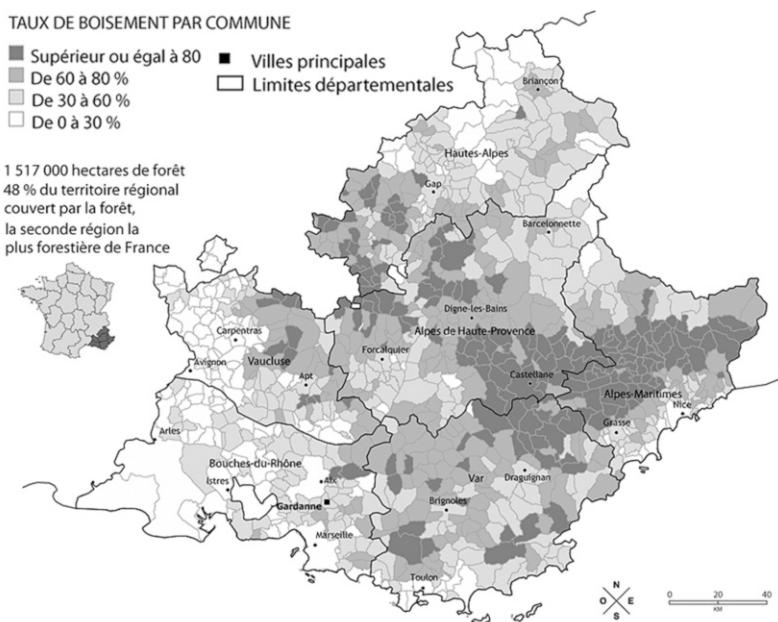
Diagnostics régionaux

En Provence-Alpes-Côte d'Azur

Une forêt étendue et diversifiée,
à protéger

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la forêt couvre 48 % du territoire régional, soit 1 517 000 ha, et représente 9 % de la surface forestière nationale (Cf. Fig. 1). L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) évalue le volume de bois sur pied à 114 millions de mètres cube. Le Var est le département français au taux de boisement le plus élevé (62 %). Le département des Bouches-du-Rhône est, quant à lui, le moins forestier de la région avec un taux de boisement de 23 %. A la forêt s'ajoute une forte présence de landes (15 % du territoire). La région est ainsi couverte aux deux tiers

Fig. 1 :
Taux de boisement
par commune
Source : *OFME*



par des espaces forestiers et naturels. La forêt régionale est par ailleurs en expansion, avec un taux de croissance de 6 % enregistré entre 1990 et 2000 (Cf. Fig. 2), ce malgré l'incidence — en réduction mais toujours menaçante — des incendies de forêt. De jeunes espaces forestiers se développent sur les terres agricoles et les espaces en friche, en particulier dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence. Sur le littoral, la surface forestière est en légère régression au profit d'autres usages comme l'urbanisation.

La forêt régionale, de type méditerranéen et alpin, se caractérise par sa diversité, avec une répartition géographique des essences hétérogène. Les pins sylvestres dominent dans les territoires alpins alors que les pins d'Alep se développent sur le littoral. Répartis de manière plus homogène, les feuillus (51 % de la surface forestière) sont majoritairement des chênes pubescents et chênesverts. Concentrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le mélèze et le chêne-liège témoignent de la richesse et de la spécificité de la forêt régionale.

Les forêts privées représentent 64 % de la surface forestière régionale, soit un peu plus d'un million d'hectares. De taille très hétérogène, elles appartiennent à près de 220 000 propriétaires, dont 200 000 possèdent moins de 4 ha. 2 % des propriétaires possèdent, quant à eux, près de 45 % de la surface forestière privée.

Une forêt sous-exploitée,
une récolte orientée pour moitié
vers le bois industrie

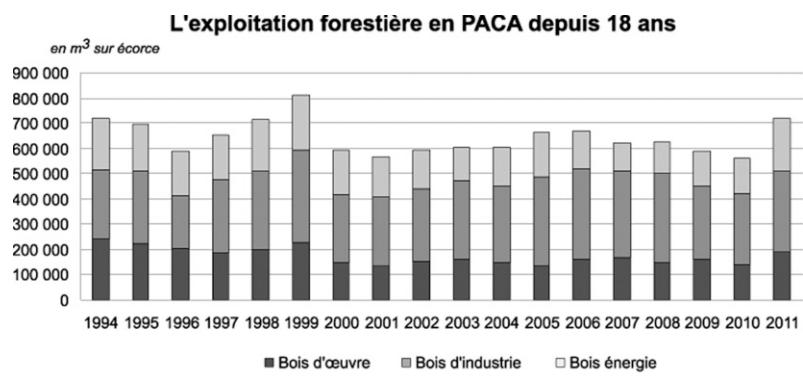
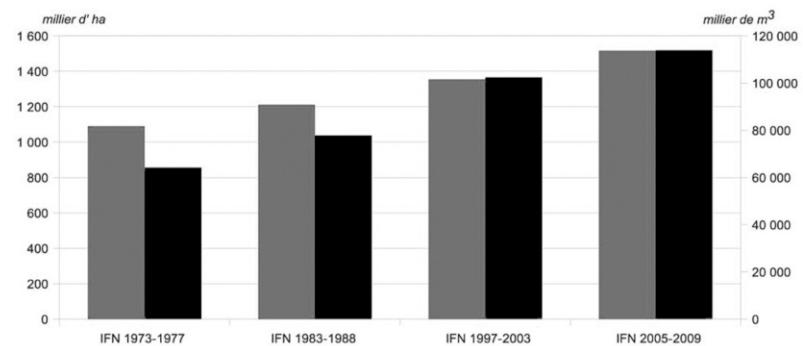
La récolte de bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur représente moins de 2 % de la récolte nationale. Comme cela est mis en exergue dans le plan pluriannuel de développement forestier 2011-2015, la forêt est largement sous-exploitée. En effet, l'exploitation forestière préleve moins de 20 % de l'accroissement annuel, soit environ 600 à 700 000 m³/an (720 000 m³ en 2011), ceci notamment à cause de la qualité moyenne des peuplements, du relief, des difficultés d'accès et du morcellement de la propriété (Cf. Fig. 3). En considérant les distances de débardage, les pentes et les diamètres des bois, seulement 37 % des forêts de production de la région sont « faciles » à exploiter (pour 67 % au niveau national), le reste des forêts étant d'exploitation difficile ou très difficile.

Le bois d'industrie représente près de la moitié de la récolte annuelle (320 000 m³ en 2011). Il s'agit presque exclusivement de bois de trituration à destination de la papeterie de Tarascon dont la production présente une forte sensibilité à la conjoncture économique mondiale. Le reste du volume exploité se répartit à parts équivalentes entre le bois d'œuvre (grumes destinées principalement aux scieries des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes, ainsi qu'aux scieries italiennes) et le bois énergie (bois bûche pour l'essentiel, les plaquettes forestières à destination des chaudières représentant environ 10 % de la récolte de bois énergie).

Des entreprises de taille modeste, à moderniser

Le nombre d'entreprises d'exploitation forestière se stabilise. En 2011, ces entreprises étaient au nombre de 125 et représentaient 266 emplois salariés (Cf. Tab. I). Elles sont de taille modeste : plus des deux tiers d'entre elles exploitent moins de 6000 m³/an. Les entreprises à faible production sont surtout spécialisées dans le bois de chauffage en zone méditerranéenne ou dans les grumes destinées aux petites scieries en zone alpine. Les entreprises à forte production mobilisent surtout le bois de trituration en zone méditerranéenne et dans les Pré-Alpes, et les grumes en zone alpine.

Les 38 scieries implantées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont également des unités de taille modeste, souvent familiales, avec de faibles capacités d'investissement. Elles employaient, en 2011, 80 salariés, avec du personnel souvent proche de la retraite. Leur production s'élevait, cette même année, à 58 milliers de m³ de sciages issus en quasi-totalité de conifères et se situait, pour plus de 70%, dans les départements des Alpes-Maritimes et des Hautes-Alpes. Les scieries régionales font par ailleurs face à des difficultés d'approvisionnement en bois et des difficultés de transmission des entreprises. Dans ce contexte, la modernisation de l'outil de scie-



rie et l'évolution des activités vers la seconde transformation s'avère nécessaire pour permettre le maintien des unités existantes.

Une filière bois énergie en fort développement

Malgré le potentiel forestier et la demande locale en bois, un faible volume de bois régional est destiné à la construction en bois, secteur faisant face à la concurrence internationale. Il existe néanmoins des démarches de valorisation en circuit court des bois régionaux, comme la certification « Bois des Alpes », constituant une garantie sur la qualité, l'origine et la traçabilité des bois. Plusieurs entreprises — scieries et charpentiers — sont en cours de certification dans la région, et un réseau de bâtiments pilotes « Bois des Alpes » a été créé à l'échelle du massif alpin.

Fig. 2 (en haut) :
Surfaces forestières (en gris) et volumes sur pied (en noir) en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Source : IFN

Fig. 3 (ci-dessus) :
L'exploitation forestière en Provence-Alpes-Côte d'Azur de 1994 à 2011 (en m³ sur écorce).
Source : Agreste - Enquête annuelle de branche

Emploi permanent en nombre de personnes	Alpes-de-Hte-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	2011			PACA	2010
				Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse		
Emploi salarié	141	82	57	57	58	96	491	413
dont exploitation forestière	108	32	s	36	29	55	266	224
dont sciage et ponçage rabotage	s	28	s	s	s	s	80	60
Emploi non salarié	26	16	10	5	34	15	106	110

Tab. I :
L'emploi dans les exploitations forestières et scieries régionales.
s : secret statistique

Source : Agreste - Enquête annuelle de branche

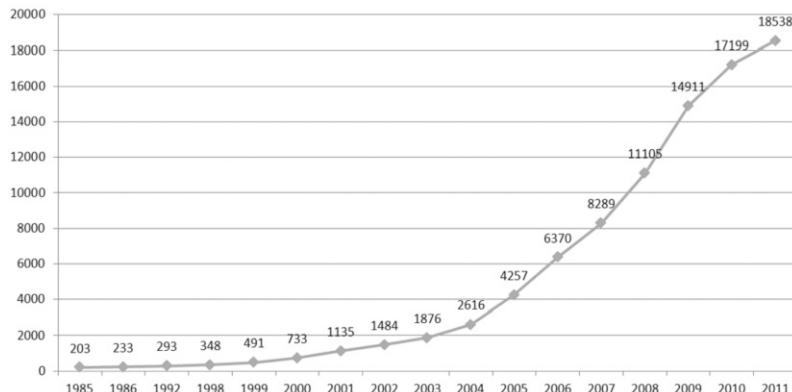


Fig. 4 :
Consommation des chaufferies bois en produits forestiers et assimilés (en tonnes/an).
Source : Mission régionale Bois Energie

Photo 1 :

Scierie et parc à bois dans les Hautes-Alpes
Photo DRAAF PACA



La demande en plaquettes forestières pourrait en effet être multipliée par 15 ou 20.

Principaux enjeux pour la filière forêt-bois régionale

Cet état des lieux de la filière forêt-bois en région Provence-Alpes-Côte d'Azur met ainsi en exergue les principaux enjeux pour le maintien et le développement des différents maillons de cette filière :

- l'amélioration de la desserte et l'accroissement de la mobilisation du bois,
- la modernisation de l'outil de sciage et une évolution vers la seconde transformation,
- la valorisation des bois locaux, notamment dans la construction,
- l'optimisation de la valorisation du bois par l'ensemble de la filière (bois matière, bois d'industrie, bois énergie) et la gestion des risques de conflits d'usage,
- la recherche d'une meilleure coopération entre les organisations professionnelles,
- et, de manière transversale, les problématiques d'investissement, de financement et de formation.

En Languedoc-Roussillon

Un potentiel unique à mettre en valeur et à protéger

La forêt en Languedoc-Roussillon occupe plus du tiers du territoire régional, avec 1,1 million d'ha soit un taux de boisement de 43 % (bien supérieur à la moyenne nationale de 29 %), ce qui la place dans les cinq régions françaises les plus forestières.

Cette forêt jeune, étendue et variée est la propriété des collectivités pour 14%, de l'État pour 12 % environ et de propriétaires privés pour près de 74%. Sa surface a doublé depuis la fin du XIX^e siècle et elle progresse encore actuellement de 1% chaque année. Ceci s'explique surtout par la déprise agricole qui fait retourner progressivement à la forêt des parcelles de pâturage ou viticoles.

Les conditions naturelles très variées entraînent une grande diversité d'essences parmi lesquelles les feuillus occupent la plus grande surface, soit 2/3 de la surface. Les résineux sont, quant à eux, plus importants par leur volume, soit 53% du volume total sur pied (Cf. Fig. 5).

La forêt régionale offre par ailleurs des milieux extrêmement riches et diversifiés

qui sont favorables à une flore et une faune remarquables par leur rareté ou leur caractère endémique. Un des dangers majeurs qui pèse sur notre forêt est celui des incendies. Les conditions climatiques et le relief accidenté du Languedoc-Roussillon font que la prévention est primordiale. Connaissance des risques, implication des acteurs du territoire, aménagement, équipement en points d'eau et pistes, ainsi que surveillance des massifs sont les actions conduites aujourd'hui en matière de prévention des incendies. Par ailleurs, un des principaux défis que la forêt languedocienne doit relever est d'anticiper les risques dans le cadre du changement climatique. L'enjeu étant aujourd'hui, la mise en place d'une gestion à la fois adaptative et qui devra avancer avec prudence et souplesse au fur et à mesure des observations réalisées, mais également prospective en lien étroit avec l'avancée de la recherche sur le sujet.

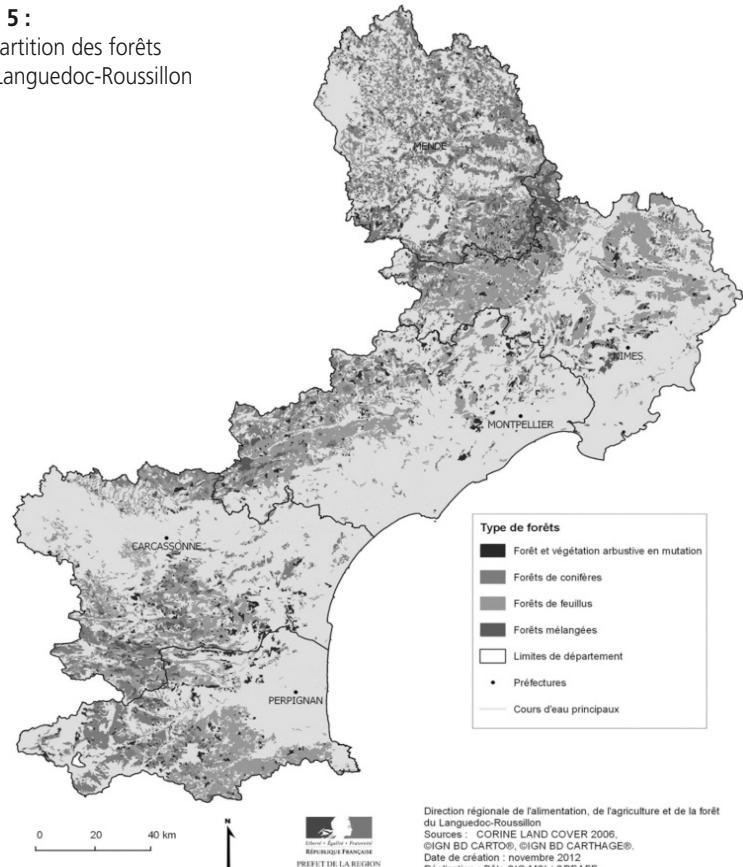
Une ressource abondante mais insuffisamment mobilisée et valorisée face à une filière forêt-bois régionale modeste mais prête à relever le défi

La forêt régionale représente une importante source de matière première : 106 millions de m³ de bois sur pied et 3,6 % d'accroissement biologique annuel, soit 3,8 millions de m³. Pour autant, cette ressource n'est mobilisée qu'à moins d'un quart de son accroissement biologique : 896 300 m³ de bois seulement ont été exploités en 2011 (presque exclusivement des résineux). Les principaux freins structurels à la mobilisation étant le morcellement de la propriété privée et les conditions d'accès à la ressource.

C'est pourquoi, la mise en œuvre d'actions en faveur de la mobilisation des bois est une priorité de la politique forestière menée par l'Etat en Région : cela s'est traduit en 2012 par l'élaboration d'un plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) dont l'objectif est de mobiliser davantage la ressource dans le cadre d'une gestion durable de la forêt en s'appuyant sur un programme d'actions sur 5 ans (Cf. Fig. 6).

Un grand nombre de partenaires y a été associé : représentants des propriétaires forestiers (Office national des forêts, Union régionale des communes forestières, Centre régional de la propriété forestière, Union régionale des forestiers privés), représen-

Fig. 5 :
Répartition des forêts en Languedoc-Roussillon



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Languedoc-Roussillon
Sources : CORINE LAND COVER 2006, ©IGN BD CARTO®, ©IGN BD CARTHAGE®. Date de création : novembre 2012
Réalisation : Pôle SIG MSI / SREAFE

Massifs prioritaires PPRDF	Code du massif
SOMAIL-ESPINOISE	M01/02
AVANT-MONTS DU SAINT-PIERRE	M03/05
AVANT-MONTS DU FAUGEROIS	M04
GARRIGUES-HERAULTAISES	M06
CAUSSES-BOISES	M07
CEVENNES-A-CHATAIGNIERS-LOZERIENNES	M08
GARRIGUES-GARDOISES-OUEST	M09
GARRIGUES-GARDOISES-NORD-EST	M10
PAYS-VIGANIS	M11
LES CEVENNES-A-PIN-MARITIME-ET-PIN-LARICIO	M12
MERCOIRE	M13
POINTE-NORD-OUEST-LOZERE	M14
CAPCIR-HAUT-CONFLENT	M15
PAYS-DE-SAULT-PYRENEES	M16
VALLESPIR	M17
MONTAGNE-NOIRE-AUDOISE	M18
CHALABRAIS	M19
GRAND-PLATEAU-DE-SAULT	M20
CORBIERES-OCIDENTALES	M21

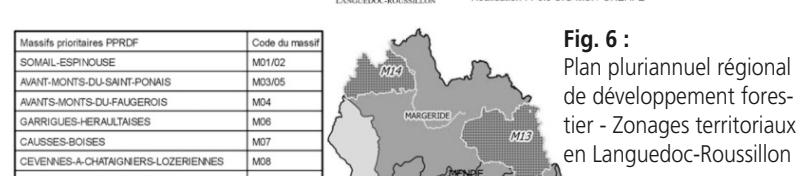
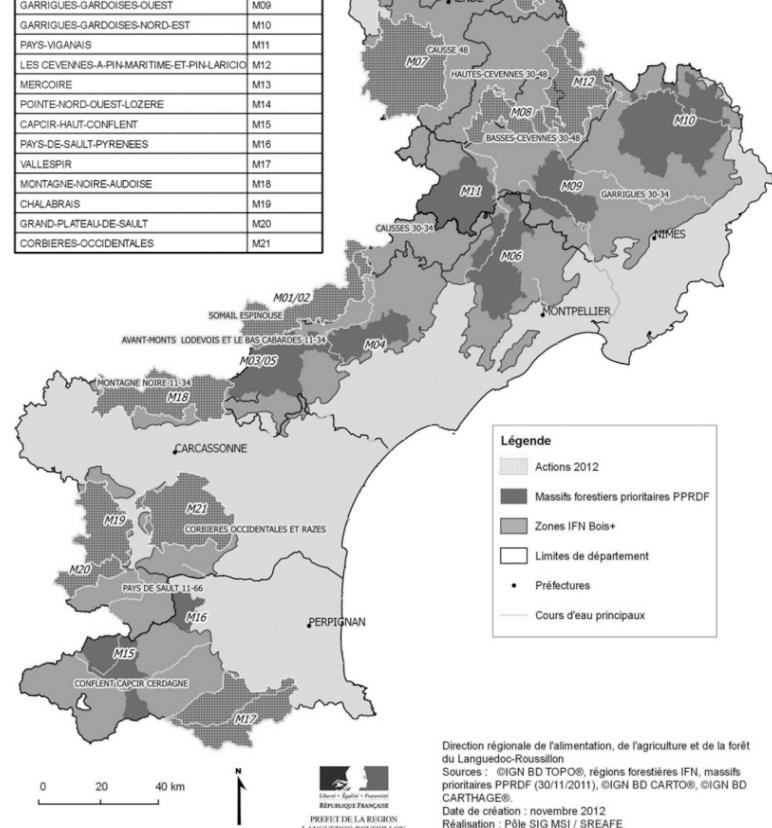


Fig. 6 :
Plan pluriannuel régional de développement forestier - Zonages territoriaux en Languedoc-Roussillon



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Languedoc-Roussillon
Sources : ©IGN BD TOPO®, régions forestières IFN, massifs prioritaires PPRDF (30/11/2011), ©IGN BD CARTO®, ©IGN BD CARTHAGE®. Date de création : novembre 2012
Réalisation : Pôle SIG MSI / SREAFE

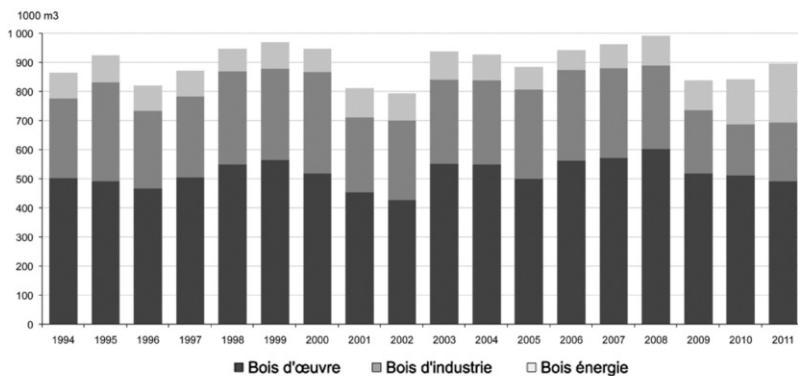


Fig. 7 (ci-dessus) :
L'exploitation forestière
en Languedoc-Roussillon
de 1994 à 2011
(en milliers de m³).

Source : Agreste -
enquête exploitations
forestières et scieries -
département d'activité

tants des Chambres d'agriculture, représentants des Syndicats de propriétaires forestiers privés, des Coopératives forestières, des experts forestiers, de l'interprofession, représentants du Conseil régional, des Conseils généraux, du Conservatoire régional des espaces naturels.

L'objectif étant de :

- mobiliser rapidement du bois : près de 670 000 m³ de bois supplémentaires d'ici 2016, soit une augmentation de 15 % de la récolte annuelle actuellement constatée ;
- mobiliser des bois qui répondent prioritairement, en termes d'essences et de produits, aux besoins des transformateurs régionaux, dans une logique de circuit court, de dynamisation de la filière locale et de sécurisation de leur approvisionnement.

En termes de performances économiques, la part de la filière bois régionale est modeste ; elle réalise un chiffre d'affaires de 1,8 milliards d'euros générant une valeur ajoutée de 412 millions d'euros, soit 2,1 % de la filière nationale (chiffres INSEE 2007).

Globalement, la filière regroupe 4 300 établissements, dont 50 scieries et emploie près de 12 000 personnes de l'amont à l'aval. Elle représente respectivement 3,7 % des établissements et 2,2 % de l'emploi salarié de la filière nationale en 2007. La filière forêt-bois régionale est majoritairement constituée de très petites entreprises. Leur taille moyenne est de 2 salariés par établissement, contre 3,5 dans la filière nationale.

D'amont en aval, la filière forêt-bois s'étend de la sylviculture au négoce du bois en passant par l'activité de sciage, la papeterie et l'ameublement : la valorisation des produits issus de l'exploitation forestière se répartit ainsi : 55 % de bois d'œuvre (constitué du bois de charpente, menuiserie, embal-

lage), 22 % de bois de trituration (pâte à papier, panneaux), 23 % de bois énergie (plaquettes forestières) (Chiffres de l'enquête annuelle de branches de 2011).

La Région Languedoc-Roussillon largement au dessus de la moyenne nationale pour la valorisation en bois énergie

La récolte de bois pour une utilisation en bois énergie est en constante progression en Languedoc-Roussillon : 2 m³ exploités sur 10 m³ sont à vocation de bois énergie en 2011.

La récolte a doublé en 4 ans atteignant 22 % du bois récolté dans la région contre 15 % en France métropolitaine. Elle atteint en 2011 un volume de 203 400 m³.

Sur les quatre dernières années, le volume des plaquettes forestières explique la hausse de la production avec des volumes produits multipliés par 10 et atteignant 100 780 m³ en 2011.

Fin 2012, 270 chaufferies bois sont en activité en Languedoc-Roussillon pour une puissance installée de 70 MW. Elles consomment 140 000 tonnes de bois par an (dont 80 000 tonnes pour une seule unité de cogénération). Si les plus petites installations s'approvisionnent très localement, quasi exclusivement en plaquettes forestières, les installations de taille plus importante consomment un mélange de produits, valorisant également des produits connexes de scierie et des produits bois en fin de vie non traités (essentiellement des palettes alimentaires).

Soutenir la filière : une nécessité

Afin de mieux structurer la filière et développer l'utilisation du bois dans la construction, ainsi que celui du bois énergie, la DRAAF Languedoc-Roussillon s'est engagée en 2010 avec la Région afin de soutenir le développement de la filière forêt-bois : ce partenariat fort au travers du contrat de filière « AGIR pour la forêt et la filière bois » s'est fixé l'objectif de créer davantage de valeur ajoutée et d'emplois en valorisant mieux la ressource forestière régionale.

Derrière cet objectif, plusieurs enjeux constituent les six axes du contrat de filière :

- positionner la production régionale sur le marché du bois construction,
- structurer la filière et les réseaux d'acteurs de l'amont à l'aval,

- construire une identité régionale de la production bois autour du bois construction,
- assurer la diversification des débouchés des sous-produits,
- renforcer la mobilisation des bois,
- intensifier l'animation auprès des propriétaires privés.

Le PPRDF est en parfaite cohérence avec le contrat de filière « AGIR pour la forêt et la filière bois » avec lequel il s'articule. En effet, les actions identifiées dans le cadre du PPRDF alimentent le volet « mobilisation » du contrat de filière AGIR soutenu par l'Etat et la Région en Languedoc-Roussillon.

Conclusion et perspectives

Partant des différents diagnostics et des dynamiques déjà engagées au niveau régional (par exemple plans pluriannuels de développement forestier, contrat de filière AGIR en Languedoc-Roussillon, accès des conférences régionales...), nos régions méditerranéennes ont identifié quelques thèmes majeurs pour la tenue des rencontres régionales pour le bois.

Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- développer l'emploi et les formations, accroître l'attractivité des métiers,
- stimuler la compétitivité des entreprises sur tous les marchés,
- soutenir l'émergence de stratégies collectives et de projets collaboratifs,
- tendre vers une valorisation plus complète du bois (bois d'œuvre, bois de trituration, bois énergie).

Pour la région Languedoc-Roussillon :

- développer l'emploi, la formation, l'attractivité des métiers et les conditions de travail,
- favoriser l'émergence de projets et l'accès aux financements,
- développer les stratégies d'exportation et la promotion des produits,
- développer l'innovation, la recherche et le développement et propriété intellectuelle.

Pour chaque thème, un ou deux ateliers se sont tenus en régions, rassemblant différents acteurs de la filière. La forte mobilisation des acteurs économiques et institutionnels, ainsi que la richesse des échanges ont permis de formuler des propositions d'actions concrètes.

Ainsi en Languedoc-Roussillon, l'animation a été réalisée conjointement par l'inter-



profession ARFOBOIS et par des chefs d'entreprise très impliqués qui ont su susciter les idées et les débats avec l'objectif premier de lever les freins au développement des TPE et PME et formuler des propositions concrètes pour l'élaboration de la Loi d'avenir.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les débats ont porté majoritairement sur les problématiques de mobilisation des bois – notamment en vue de la mise en place prochaine de grandes centrales biomasse – de valorisation des bois locaux dans la construction et de constitution d'une interprofession régionale.

Ces propositions d'actions, à conduire aux niveaux national, régional ou interrégional, ont été diffusées à l'ensemble des acteurs de la filière des deux régions, puis transmises au niveau national au printemps 2013.

Elles devraient nourrir le plan d'actions national pour les industries du bois ainsi que la future Loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt qui devrait voir le jour début 2014.

G.T., M.M.

Sources

Pour Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, DRAAF PACA (2012). Enquêtes «Exploitation forestière» et «Scieries» en 2011. Agreste Provence-Alpes-Côte d'Azur. ISSN 1773-3561. <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (2012). Plan pluriannuel de développement forestier 2011-2015. <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne (2012). Données et chiffres-clefs de la forêt méditerranéenne en Provence-Alpes-Côte d'Azur. www.ofme.org

Photo 2 :
Production de plaquettes forestières.
ZAE FOREST
La Salvetat sur Agout-Forestarn, mai 2013
Photo Magali MAIRE

Gaëlle THIVET
Chef du Pôle forêt, bois & espaces naturels
DRAAF PACA
Tél. : 04 13 59 36 65
Mél : gaelle.thivet@agriculture.gouv.fr

Magali MAIRE
Chef du Pôle forêt, bois
DRAAF Languedoc-Roussillon
Tél. : 04 67 10 18 21
Mél : magali.maire@agriculture.gouv.fr

Résumé

En septembre 2012 ont été lancées, par l'Etat et l'Association des Régions de France, les Rencontres régionales pour l'avenir du bois visant à mobiliser l'ensemble des acteurs des filières dans les territoires afin de dégager des pistes d'actions concrètes pour stimuler le développement des entreprises. Les diagnostics des filières forêt bois dressés pour les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon en préalable à ces rencontres ont permis de souligner l'étendue et la variété de la forêt au niveau des territoires régionaux, l'abondance de la ressource en bois mais également son insuffisante mobilisation et valorisation, ainsi que le poids relativement modeste des filières bois régionales dans l'économie régionale. Ils ont également mis en exergue les principaux enjeux des filières bois dans les deux régions, dont le renforcement de la mobilisation des bois, la valorisation des bois locaux notamment dans la construction, le développement du bois-énergie et la diversification des débouchés des sous-produits du bois. Sur la base de ces diagnostics, quatre thèmes prioritaires ont été retenus dans chacune des régions et ont donné lieu à la tenue d'ateliers thématiques. En Languedoc-Roussillon, ces ateliers ont eu pour objectif premier de lever les freins au développement des TPE et PME. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les débats ont porté majoritairement sur les problématiques de mobilisation et valorisation des bois locaux, et de constitution d'une interprofession régionale. Des propositions d'actions concrètes ont été formulées en vue de nourrir le plan national bois d'ici la fin 2013, ainsi que la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt qui devrait paraître en début d'année 2014.

Summary

State of the forest and wood-related industries in the French Mediterranean regions: Provence-Alpes-Côte d'Azur and Languedoc-Roussillon

In September 2012, the French government and the Association of Regional Government Councils set up the "Regional Encounters on the Future of Wood". Their purpose is to mobilise all those with (vested) interests at the local and regional levels in the forest and wood-related industries with the aim of identifying concrete forms of action able to stimulate the development of businesses. Audits of the forest and wood-related industries in the regions of Provence-Alpes-Côte d'Azur and Languedoc-Roussillon, carried out prior to the meetings, revealed the extent and the diversity of these forests, the plentiful amount of wood available yet at the same time its inadequate exploitation and general dynamic and, also, the modest economic performance of the regions' wood-related companies –often very small in size. These audits also highlighted the main overall challenges facing the two regions' wood-related industries: improving the recourse to and uses of wood, putting the local resources in wood to more profitable use, particularly in the building sector, the development of wood as an energy source, diversifying the outlets for wood by-products. From diagnosis based on the audits, four themes were identified as priority in both regions and became the topics for workshops. In the Languedoc-Roussillon, the workshops focused mainly on removing the brakes on the development of small- and middle-sized businesses. In the Provence-Alpes-Côte d'Azur region, discussion centred largely on the issues involved in getting the most out of local resources in terms of use and profitability and on setting up a region-wide professional association for forest and wood-related industries. Concrete proposals for action were made in the context of the national plan for wood and with a view to the future agriculture, agrifood industries and forests act, legislation due in 2014.

Resumen

La situación del sector forestal en las regiones mediterráneas francesas - Provence-Alpes-Côte d'Azur y Languedoc-Roussillon

El Gobierno y la Asociación de Regiones de Francia pusieron en marcha, en septiembre de 2012, los encuentros regionales del porvenir de la madera, con el fin de movilizar a todos los actores del sector en el territorio e identificar posibles acciones concretas para estimular el desarrollo empresarial. Los diagnósticos del sector forestal maderero elaborados para las regiones de la Provence-Alpes-Côte d'Azur y Languedoc-Roussillon, previos a estas reuniones pusieron de manifiesto la amplitud y diversidad de los bosques a nivel de los territorios regionales, la abundancia de recursos madereros pero también su insuficiente movilización y valorización, así como los modestos rendimientos económicos de la empresa maderera en la economía regional. También se destacaron los principales problemas del sector de la madera en las dos regiones, incluyendo el fortalecimiento de la movilización de la madera, el uso de la madera local en la construcción, el desarrollo de la dendroenergía y la diversificación de las salidas de los sub-productos de la madera. En base a estos diagnósticos, se seleccionaron cuatro temas prioritarios en cada región y dieron lugar a los talleres temáticos. En Languedoc-Roussillon, estos talleres tuvieron como objetivo principal la eliminación de los obstáculos al desarrollo de las pequeñas empresas y microempresas. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la discusión se centró principalmente en los problemas de la movilización y uso de la madera local y el establecimiento de una organización interprofesional regional. Las propuestas de acciones concretas fueron formuladas para enriquecer el plan nacional de la madera, así como a la nueva ley para la agricultura, la agro-alimentación y los bosques, que se publicará a principios de 2014.